



Le CECRL en bref

publié le 09/12/2011

Ce diaporama présente les apports essentiels du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues et la nouvelle conception de l'enseignement des langues vivantes qu'il promeut.

Descriptif :

Ce diaporama présente les apports essentiels du Cadre Européen de Référence pour les Langues et la nouvelle conception de l'enseignement des langues vivantes qu'il promeut.

Elaboré par les experts du Conseil de l'Europe entre 1991 et 2001, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues a pour objectif premier de parvenir à une plus grande unité parmi les membres de l'Union Européenne par une meilleure connaissance des langues vivantes qui :

- facilitera la communication et les échanges entre Européens ;
- favorisera la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe ;
- éliminera les préjugés et la discrimination.

Le C.E.C.R.L. promeut une **conception nouvelle des langues** :

- ▶ il fixe des normes pour l'apprentissage des langues vivantes en Europe en décrivant ce que les apprenants doivent acquérir dans le but de **communiquer**.
- ▶ il offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe.

 [Le CECRL en quelques pages](#) (PDF de 164.4 ko)

Document joint

 [Le cadre Européen Commun de Référence pour les Langues](#) (PDF de 896.4 ko)